

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**Nombre de conseillers
en exercice : 19**
Présents : 11
Votants : 13

L'an deux-mille-vingt-cinq, le 29 septembre, le Conseil Municipal de la commune de St Jean d'Arvey, dûment convoqué, en date du 24 septembre et s'est réuni en session ordinaire en salle du conseil municipal sous la présidence de M. BERTHOMIER, Maire.

Conformément à l'article L.2121-15 du CGCT, il est procédé à la désignation du secrétaire de séance : Evelyne PARENT.

PRESENTS : C. BERTHOMIER, N. MOLLARD, P. GUILLON, J. BON BETEMPS-PETIT, L. DECROIX, G. PETIT, D. MORAIN, EV. PARENT, M.J. DUMAS, F. VINIT, T. MEROT,

ABSENTS EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION : N. FAVRE à T. MEROT, V. SANZO à EV. PARENT.

ABSENTS EXCUSES : EL. PARENT, A. VINCENT, B. GAUTHIER, D. COUSTEIX, C. ALLERA, B. WEILLAND

DELIBERATION N° 2025-047 CONVENTION LIRE ET FAIRE LIRE

La commune de Saint Jean d'Arvey s'est engagée depuis plusieurs années dans la mise en place des interventions de la Fédération des Œuvres Laïques de la Savoie, au titre du programme " Lire & Faire Lire ", dont l'objet est la transmission intergénérationnelle du plaisir de lire.

Afin d'assurer la continuité de cette action sur le temps périscolaire, et de définir l'accès aux bâtiments communaux, il précise qu'il est nécessaire de signer, chaque année, une convention qui fixe le planning d'accueil du dispositif " Lire et faire lire " sur les temps périscolaires et précisant l'identité des bénévoles susceptibles d'intervenir auprès des enfants.

Monsieur le maire soumet au vote cette délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **AUTORISE** monsieur le maire à signer la convention annuelle d'accueil du dispositif " Lire et Faire Lire " au sein des services périscolaires municipaux, dont le projet est annexé à la présente, à compter de l'année 2025 / 2026

La délibération est adoptée à l'unanimité par 13 voix pour, 0 contre et 0 abstention.

Pour extrait conforme

Le maire,
Christian BERTHOMIER

Le secrétaire de séance
Evelyne PARENT